

Municipalité de Saint-Honoré

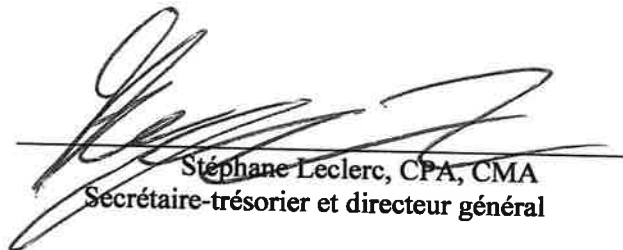
AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES
DONNÉ par le soussigné, que:**

La séance du conseil du 6 avril 2020 est annulée dû aux mesures de prévention du covid-19.

La séance du 20 avril 19h30 est toujours à l'horaire.

**DONNÉ à Saint-Honoré ce vingt-quatrième jour de mars
deux mille vingt.**



Stéphane Leclerc, CPA, CMA
Secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement 740 adopté le 7 août 2017 par le conseil municipal de Saint-Honoré conformément à la Loi sur les cités et villes, article 345.1, je, Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'édifice municipal et sur le site Internet de la Ville, le 24 mars 2020, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 24^e jour de mars 2020.

